

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 21

Artikel: Les noces interrompues : [suite]
Autor: Fourgeaud, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faudages très légers, y percent des trous qui servent de mines. L'un tient un fort ciseau, sur lequel l'autre frappe à grands coups de marteau. Ils emploient ordinairement deux à trois heures pour creuser un de ces trous d'un pouce de diamètre sur 18 à 20 pouces de profondeur. L'imagination s'effraie en pensant aux dangers qu'ils courent. Cependant, malgré toutes les exagérations qu'on a faites, les accidents se sont réduits à une vingtaine. Cinq malheureux y ont perdu la vie; treize autres sont estropiés.

Dans les premiers mois, il y eut jusqu'à 800 ouvriers, puis ensuite 4 à 500; depuis huit jours il y en a au plus 150, tous les autres ayant quitté parce qu'ils n'étaient plus payés. On y comptait beaucoup d'Italiens, des Valaisans, des Savoyards, et des Vaudois des districts d'Aigle et de Vevey. La plupart d'entre eux se nourrissent et se couchent à raison de 10 ou 12 creutz par jour, mais beaucoup n'ont d'autre gîte que la terre et les creux des rochers, où ils se blotissent comme des blaireaux. — Le chemin est tout encombré d'éclats de roches qui serviront en partie à la construction d'un port à Evian, où l'on en a déjà jeté deux barquées. Après avoir traversé ces rochers, le chemin suit un beau bois de châtaigniers, jusqu'à la *Tour ronde*, d'où il sera prolongé jusqu'à Evian, à travers une espèce de forêt de noyers, ce qui fera, dans la belle saison, une promenade délicieuse.

On va d'Ouchy à *Meillerie*, par un beau temps, en deux heures et demie à la rame, et malgré les préventions qu'on a communément contre la propreté de la cuisine savoissienne, l'on y dîne assez bien et à bon compte dans l'un des quatre cabarets qu'on y trouve, chez le citoyen *** , dont la femme, très gentille et fort honnête, fait très bien les honneurs de sa maison.

Un de nos abonnés nous communique la requête suivante, adressée, dans le courant du siècle dernier, au Conseil des douze de la ville de Vevey, au sujet de diverses demandes de réception à la bourgeoisie de cette ville :

REPRÉSENTATION, produite en Conseil des Douze.
Le lundi 2^e Avril 1759.

Nobles Vertueux et très honorés Seigneurs.

Les Bourgeois de cette Ville soussignés, ont l'honneur de vous exposer que comme dans le nombre des personnes qui se sont présentées en dernier lieu pour acquérir la Bourgeoisie, il y a trois Avocats, ils se croyaient des mieux fondés soit pour le bien des anciens Bourgeois, soit en particulier pour le bien Public, de faire des représentations tendantes à les éconduire de leur demande; ils seroient certainement bien mieux fondés que ne l'ont été en dernier lieu les Bourgeois opposants à la réception d'un négociant puisqu'il ne serait pas difficile de démontrer que la réception d'un seul Avocat serait plus nuisible au Public que celle de cinquante négociants: les premiers ne subsistent pour la plus part qu'au moyen des procès, plusieurs même

d'entreux se plaisent à les prolonger bien loin de chercher à les terminer dès leur naissance; pendant que les derniers attirent l'industrie et le commerce, un des moyens de faire fleurir cette Bourgeoisie, etc., etc. (Suivent diverses considérations au sujet du prix d'achat de la bourgeoisie.)

Le *colportage*, dont on se plaint généralement, et auquel la nouvelle Constitution fédérale donne libre carrière, a été de tout temps l'objet de récriminations et d'une police spéciale, témoin cet ancien document qu'un de nos abonnés de Vevey a bien voulu nous communiquer :

« Nous Vincent Frisching, baillif de Vevey, capitaine de Chillon,

» Certifions que le sieur Louys de Colombier, bourgeois et justicier de Villeneuve, nous ayant remontré comme contre le règlement fait par Leurs Excellences de Berne, nos souverains Seigneurs, contenu au 26^e article de la Reformation, émanée pour les sujets du Pays de Vaud, il est non-seulement deffendu que les merciers étrangers, mais aussi ceux du Pays, allant et roulant d'un endroit à l'autre, devront entièrement être deffendus, et les étrangers renvoyés à vider le Pays, et ceux qui en seront sujets s'appliquer à quelque honnête travail; Cependant il y en a qui viennent fort souvent au dit Villeneuve, qui lui causent un préjudice considérable et sont à charge à la ville, Cest pourquoi nous lui avons accordé les présentes, en vigueur et exécution du dit mandat souverain, par ou lui permettons de faire sortir et decamper de dite ville tels mercerats et porte-paniers, sous peine de confiscation de leurs marchandises, s'ils se rendent réfractaires et désobéissans aux ordres qu'ils en recevront. Pour l'effet de quoy le sieur de Collombier les pourra faire comparoir par devant nous sans autre permission.

» Donné au chateau de Chillon ce 1^{er} de May 1713. »

On tailleu dâu Gros-dè-Vaud l'avâi on appétit dè la metsance: pouâvè reduire tot solet onna tâtra âi prommè, et vouedi la cafetire et lo pot dè lassî. Et ma fâi lè dzein lo vouâtivan iô l'allâvè ein dzorna.

— A Dieu mè reindo! quin bouî que l'a! que sè peinsâvan.

Mâ noutron cosandai n'arretâvè pas po tot cein. — Vâidè-vo, brave dzein dâu bon Dieu, que lau dè-sâi, l'è tot mon èretâdzo: i'é zu dè mon père dè medzî vito, et dè ma mère dè medzî grantein.

LES NOCES INTERROMPUES

PAR ALEXANDRE FOURGEAUD.

II

L'amant désolé de cette fille d'esprit, emportant au fond de l'âme cette nouvelle assurance de fidélité, était parti le cœur navré, les yeux noyés de larmes, faisant des efforts inouïs tout le long du chemin pour les retenir en présence des réprimandes de son père et de Goussaud, qui l'exhortait plaisamment au nom des vertus guerrières. Il ne lui fut

guère possible, en arrivant à Châtellerauld, de ne pas oublier un peu l'image par trop brune de Mlle Lacroix, en présence de la blonde jeune fille qu'on lui destinait pour compagne. Léontine était enjouée comme son père. Auguste, lui, paraissait timide et naïf, et elle ne négligea aucune ressource de son esprit pour dissiper une candeur hors de propos; car comment aurait-elle pensé que près d'elle on put songer à une autre?

Lui n'avait garde de se prononcer nettement, quelque envie qu'il eût de s'abandonner à l'entraînante situation qu'on lui faisait. La tentation à tout oublier, Créteil et l'univers entier, était forte pourtant lorsque, le soir, tous deux s'en allaient, en avant de leurs pères, le long des traînes et des échaliers de la campagne.

Léontine, joyeuse, le cœur agité par cette douce chaleur d'un premier amour qu'on rappelle vainement plus tard, Léontine, autorisée d'ailleurs par son père à réveiller l'écolier, lutinait son jeune compagnon. Comment échapper à l'influence de semblables entretiens?

Il fut plus d'une fois près de rompre la glace et d'éclater en aveux, en sanglots, ce qui est la plus belle des déclarations pour les amants; mais le fantôme de Mlle Florence se présentait tout à coup à ses souvenirs; un scrupule remuait sa conscience timorée, et, repoussant brusquement la fée séductrice, il s'enfuyait vers la maison.

— Eh bien! lui demandait son père avec cet air sévère qui lui était habituel, et qui faisait un contraste à côté de la brusquerie joviale de Gousseaud, eh bien! Auguste, aimes-tu Léontine?

Auguste répondait en tremblant:

— Oui.

D'un autre côté, Gousseaud disait quelquefois à sa fille:

— Eh bien! à quand la bénédiction?... Tu mènes militairement ce damoiseau, j'espère? Il faut en finir.

— Quand il plaira à Auguste, mon père, répondit un jour Léontine.

— Eh! ne sais-tu pas mieux que moi ce que veut M. Auguste? s'écria ce singulier père.

— Non, je ne sais.

— Oh! les amoureux, dont il faut faire les affaires... Quel temps! N'est-il pas besoin que les anciens, comme Gérôme et moi, épousent pour vous deux?... Au diable! Nous allons arrêter la publication des bancs pour dimanche prochain. Ainsi, arrangez-vous.

Gérôme Duplantin fit part de cette détermination à son fils, qui sentit ses agitations intérieures redoubler; mais il n'osa lui parler de ses répugnances, tant il avait de respect et de crainte.

Pour toute résistance, il fuyait les entretiens particuliers de sa fiancée; mais Léontine, sérieuse depuis qu'elle était prise d'une affection profonde, qu'augmentait encore la froideur du jeune homme, le cherchait, et malgré ses refus, par cet instinct de cœur plus puissant que l'amour-propre et la raison. Cependant, un soir qu'il l'avait repoussée brusquement, blessée comme un ramier loin du nid, elle s'en alla pleurer dans sa chambre. Son père l'appela, et, en la présence de Gérôme Duplantin, elle ne put, dans la ferveur d'un premier amour froissé, cacher la raison de son chagrin.

— Au diable les enfants! s'écria Gousseaud impatienté. Gérôme, ajouta-t-il, menons les affaires militairement, et marions ces démons-là pour qu'ils nous laissent tranquilles.

Duplantin secoua la tête, tout en repoussant le damier placé entre Gousseaud et lui, et s'en alla déclarer son mécontentement à son fils. On sait combien il en était redouté; aussi n'en reçut-il pas de réponse. Ce silence voulait dire pour lui, comme toujours: « J'obéirai, mon père. »

Le mariage, fixé au 15 juillet, devait être célébré à la mairie de Saint-Jean-le-Léger, petite commune située à vingt minutes de la maison de campagne habitée par les deux militaires.

On ne saurait exprimer les perplexités du fils de Gérôme, exposé au danger imminent qui menaçait de ternir la pureté de sa parole d'honneur, solennellement engagée pour la première fois. Il serait difficile de dire au juste s'il n'aimait pas

Léontine autrement que d'amour fraternel, et s'il avait, en ce moment, autre chose qu'une fidélité de souvenir pour Mlle Lacroix. Ce qui est certain, c'est qu'il souffrait horriblement, et qu'il n'osait parler à son père de ses précédents engagements. Il restait engourdi dans sa douleur, comptant peut-être sur l'intervention du ciel. Quoiqu'il en soit, depuis la réprimande de son père, il avait su se conduire convenablement à l'égard de sa future, qui commença dès lors à le croire presque aussi amoureux que timide.

Le 15 juillet vint.

La journée s'écoula en préparatifs. Gérôme Duplantin remit à Auguste une bourse de pièces d'or destinée à la corbeille. Léontine, qui ne s'occupait que de son fiancé, à qui elle prodiguait déjà, depuis la veille, le titre de mari, et qui, circonstance remarquable, ne pensait nullement aux jolis riens de sa toilette, refusa la bourse en disant:

— Non, non, mon ami, gardez-la, n'êtes-vous pas le maître?

À huit heures du soir, on partit pour Saint-Jean. Auguste, caché près de son père, dans les coussins d'une voiture, commençait à sortir de la torpeur où ses facultés étaient plongées depuis quelques jours. La vérité lui apparut en ce moment implacable comme la nécessité, et une affreuse douleur morale le prit; il le voyait bien maintenant, c'eût été une folie de compter plus longtemps sur la protection divine.

La voiture s'arrêta devant le perron de l'Hôtel-de-Ville. La nuit tombait épaisse en cet endroit, ombragé par des tilleuls nains; de nombreux fallots éclairaient les visages des curieux. Auguste, presque emporté par son père, se trouva en un instant devant une table couverte d'un tapis vert; à côté de lui, heureuse et cependant pâle, Léontine. Il entendit, dans sa conscience, la voix de reproche de Mlle Florence Lacroix; le sang lui siffla aux oreilles, voila ses yeux. En face de lui, le maire lisant le code civil au titre du mariage et des devoirs respectifs des époux.

Auguste, les doigts crispés au tapis vert, entendait sans comprendre; il vit bien cependant que la lecture était suspendue ou achevée, et comme tout le monde le regardait avec attention, il releva la tête vers le maire, qui lui disait:

— M. Louis-Antoine-Auguste Duplantin, acceptez-vous Mlle Amélie-Léontine Gousseaud pour épouse?

Le malheureux, qui souffrait mille supplices depuis un mois, pris en ce moment d'un froid glacial, empruntant au suprême péril une énergie surnaturelle, dit: « Non. »

Puis, comme surpris lui-même de son audace, mais voulant en garder les bénéfices, il profita de la stupéfaction générale pour s'enfuir à toutes jambes à travers champs, franchissant les haies, les broussailles, et ne s'arrêta, au bout d'une heure, qu'épuisé de fatigue.

Alors, il s'assit sur un bloc de pierre. Sa triste situation se présentait naturellement à sa pensée. Que faire? se demanda-t-il. Retourner auprès de son père était le plus sage; mais il n'y songea pas un instant. L'émotion et la fatigue avaient engourdi son cerveau.

Il s'endormit au pied d'un arbre.... Bientôt un bruit de roues retentissant sur la route voisine lui fit redresser les oreilles comme à un lièvre surpris au gîte: c'était une diligence. Auguste n'hésita pas à profiter de cette heureuse chance de fuite. En courant près de la voiture, il sentit quelque chose peser dans sa poche; c'était la bourse et les pièces d'or de son mariage. Dieu était décidément pour lui.

Avant midi, il était à Tours, et le soir même, fort tard il est vrai, il couchait à Paris, rue de l'Echiquier, à l'hôtel du Rhône et du Rhin réunis.

(A suivre.)



L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY